

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 20 mai 2022
N° 31 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) excusé(s) : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : M. Guillaume CASTEL et Mme Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Daniel MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/06/2022 et que la convocation avait été faite le 14 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/06/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE DEPUIS LA GARE DE SAINT-FOUR
VERS PARIS VIA CLERMONT-FERRAND**

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté sollicitait l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-hély d'Apcher au titre du plan de relance présenté par l'État.

Cette mobilisation des élus communautaires relayée par celle des élus municipaux tend notamment à conserver la circulation des trains tant de personnes que de marchandises, afin de développer l'attractivité de notre territoire.

Or, après avoir, le 5 octobre 2020, présenté la déclinaison régionale du plan de relance avec 130 millions d'euros prévus pour les petites lignes de voyageurs, Jean CASTEX, Premier Ministre, a annoncé, le 30 octobre 2021, le retour du train de nuit dans le Cantal avec la mise en place d'une liaison Paris-Aurillac dès 2024.

Si le conseil municipal de Saint-Georges se réjouit du contenu de ce courrier du 14 janvier 2022 pour la préfecture cantalienne, il ne peut que déplorer que la desserte depuis la gare de Saint-Flour ne soit pas assurée et que les habitants de l'Est Cantal soient encore une fois les grands oubliés de cette mesure gouvernementale.

Au-delà de l'absence de train de nuit reliant directement Saint-Flour à la capitale parisienne, force est de s'interroger sur les difficultés rencontrées par tous les voyageurs souhaitant se rendre à Paris.

Depuis le 20 décembre, la liaison aérienne Aulnat – Paris Orly est suspendue et sa reprise est attendue pour tous les acteurs économiques du territoire auvergnat.

Les trains reliant Paris Bercy à la gare de Clermont-Ferrand sont connus pour leurs retards répétés. Un collectif d'usagers a d'ailleurs lancé une pétition pour une amélioration rapide de la ligne Intercités et des conditions de transport.

Aussi, la liaison de jour entre Paris et Clermont-Ferrand puis en direction de Béziers doit être au cœur des discussions, pour qu'à terme, un train de nuit reliant Béziers à Paris via Saint-Flour puis Clermont-Ferrand soit réactivé.

Le conseil municipal de Saint-Georges en appelle à des mesures fortes qui permettent de maintenir et développer l'offre de mobilités multimodales entre Saint-Flour et Paris, que ce soit de jour comme de nuit, en s'appuyant sur la dorsale de la ligne ferroviaire de l'Aubrac.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DEMANDER** à l'État de porter ses efforts sur la liaison ferroviaire entre Paris et Béziers via Clermont-Ferrand et Saint-Flour, de jour comme de nuit ;
- **DE DEMANDER** à l'État d'inscrire le train de nuit Saint-Flour / Paris via Clermont-Ferrand dans le cadre de la nouvelle convention des trains d'équilibre du territoire ;
- **D'AFFIRMER** que l'absence de desserte de l'Est Cantal par le train de nuit, vient encore une fois compromettre les efforts des politiques d'attractivité développées par Saint-Flour Communauté pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises ;
- **DE RÉAFFIRMER** le besoin de modernisation complète de la ligne de l'Aubrac pour assurer sa pérennité à long terme, et inscrire durablement le territoire dans le développement de mobilités décarbonées vers et depuis Paris.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MANLOUBOU

